

COMPTE RENDU de REUNION

CONSEIL MUNICIPAL du 5 OCTOBRE 2018

Absents excusés : Benoît GENAY (procuration à Bruno Blanchard), Sophie DAMOUR, Odile Bouchère (procuration à Jacky Remay jusqu'à 20h36).

Absents : Alexandre MARTINEAU, Isabelle SOIRAT

Ouverture de la séance à 20h06

P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

A la demande d'Agglopolys, le représentant de la commission urbanisme présente un diaporama synthétisant les orientations générales du futur P.L.U.I.H.D. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements).

Arrivée Odile Bouchère à 20h36

Les membres du conseil ont débattu sur le sujet et souhaitent à l'unanimité qu'Agglopolys étudie les thématiques suivantes :

- Liaisons douces
 - rond point de Fossé à aménager pour les piétons et les cyclistes
 - pistes cyclables pour relier Marolles à Villebarou et Blois
- Transition énergétique
 - développement d'énergies renouvelables pour diminuer les gaz à effet de serre
 - méthanisation
- Commerce
 - relancer la zone de *Blois 2*

Augmentation du temps de travail d'un agent

Afin d'être en cohérence avec le temps de travail effectif de l'ATSEM, le conseil décide par 10 voix pour et 1 abstention, d'augmenter son temps de travail de 7h42 min à 8h15 min.

Forfait communal

Deux enfants de Marolles ont été scolarisés à La Chaussée St Victor pendant les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018.

Comme la réglementation l'y autorise, cette commune demande en contrepartie à la commune de Marolles de lui verser le forfait de 483,77 € par élève et par année scolaire.

Ne pouvant pas s'y soustraire, le conseil accepte à l'unanimité cette décision.

M. le Maire rappelle que lorsqu'une famille résidant sur Marolles décide de scolariser ses enfants dans une autre école primaire, il la reçoit systématiquement. Il lui explique alors la « double sanction » que cela implique pour la commune : diminution du nombre d'élèves (risque de fermeture

de classe) + obligation de défrayer une autre commune alors que notre école est tout à fait à même d'accueillir ses enfants dans de bonnes conditions.

AFFAIRES DIVERSES

· **Travaux rue de la Mairie**

L'entrepreneur a été relancé.

· **Mesure de la vitesse**

Une mesure de la vitesse et du trafic est demandée dans les rues suivantes :

- Rue de Blois
- Rue du Parc
- Rue des Ecoles
- Rue des Lilas.

· **Ecole**

Suite aux vols commis il y a plusieurs années, le Tribunal a condamné les auteurs à une somme de 4 000 € de dommages et intérêts.

Séance levée à 22h30